

Association Lozère Histoire et Généalogie

3 E 195, AD Lozère, notaire Antoine Baud, Marvejols (436 et 437)

transcription intégrale, sauf ponctuation et majuscules, relevé Madeleine Delplanque, photos Jean-Albert Jouve

Accord entre le fermier des Gabelles, Blaize Fournier et au[tre] et obligations pr le Sr Osty

L'an mil sept cens trente quatre et le dernier jour du mois d'aoust apres midy pardevant nous no[tai]re royal et en presence des temoins bas nommes personnelment establis, **Blaize Fournier musnier du Moulin de Ganibet** ¹ **paroisse de Ribene, Anne Pages sa femme et Mathieu Fournier leur fils**, lesquels scachant avoir esté capturer et conduits dans les prisons de la présente ville de Marvejols pour avoir esté surpris en faisant un commerce de sel illycitement et clandestinement contre la disposition des ordonnances et règlements sur le fait des Gabelles ainsy qu'il est constaté par le procès verbal des Employés de ces Gabelles des vingt huit, vingt neuf, et trente juin dernier contenant saisie d'une juman et de cent quarante cinq livres de sel prohibé, poids de table brut, chargés sur icelle, et led Fournier père et fils avoir esté précédement arrestés dans la province d'Auvergne pour crime de faux sonage ² pour quoy ils esté détenus six à sept mois dans les prisons du Mur de Barrès et de Murat sous des noms supposés dou ils esté chargés par l'intercession des personnes charitables pour se redimer des peines et amende par eux encourues par led contraventions et notamment lesd Fournier père et fils à cause de la recidive ont offert à Me Nicolas Desbours adjudicataire general desd Fermes et Gabelles de France, la somme de huit cents livres pour tenir lieu des peines et amendes par eux encourues a cause desd contraventions en recidive et en outre tous les frais faites a cette occasion consentant que lad juman et sel saisy demeure aquis et confisqués au profit dud Sr Desbours, ce qui a esté accepté par le Sr Louis Nicolas Liger, Receveur de la Chambre a Sel dud Marvejols ³ sous le bon plaisir de Mr de Callas, Directeur Général desd Fermes et Gabelles a Montpellier a compte de laquelle somme led Sr Liger a receu comptant celle de quatre cents livres et les autres quatre cents livres lesd Blaize Fournier, Anne Pages, sa femme et Mathieu Fournier leur fils.

En cas de récidive de l'un ou de l'autre et non autrement s'obligent solidairement l'un pour l'autre sans division ny discussion a quoy ils renoncent de le payer aud Me Nicolas Desbours, ces commis et préposes, led Sr Liger icy presant pour luy istipulant et acceptant a sa volonté et premiere requisition sous l'obligation de tous leurs biens et par exprès de leurs personnes quils ont soumis aux rigueurs de toutes Cours, déclarant lesd Fourniers père et fils et lad[i]te Anne Pages que pour faire led payement, ils ont emprunté du Sr Jean Osty, bourgeois du lieu de St Amans, yci presant, la somme de quatre vingts seize livres en seize ecus de six livres pièce, laquelle somme ils promettent et s'obligent soliderement comme dessus de payer aud Sr Osty a sa premiere requisition et ce outre et sans prejudice des autres affaires

¹ Ganivet, paroisse de Ribennes

² Faux-saunage et faux-saunier = transport illicite du sel à l'époque de la Gabelle, contrebandier du sel

³ Le Gévaudan est en Pays de petite Gabelle : la vente du sel est assurée par des greniers à sel, et la consommation est libre

quils ont ensemble et a ce faire ils ont obliges leurs personnes et biens soumis aux rigueurs desd Cours et pour ce qui regarde led Sr Desbours a celles de Messieurs les Visiteurs Generaux des Gabelles du Languedoc et de la Cour des Aydes dud Montpellier.

Fait et recité a Marvejols estude de nous notaire, en presence de Gabriel Delon, bridier et Claude Alegre concierge dud Marvejols soussignes avec lesd Liger et Osty, et nous Antoine Baud no[tai]re royal dud Marvejols soussigne.

Liger

Osty

Delon

Claudealegre

Baud notaire

Con[tro]lle a Marvejols le 4 7bre 1734

Res. 6 livres

eumib